

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 24

Artikel: Écoles militaires fédérales en 1864
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 24. Lausanne, 30 Décembre 1863. VIII^e Année

SOMMAIRE. — Ecoles militaires fédérales en 1864. — Extension du système des canons rayés (*suite*). — Instruction sur les subsistances militaires (*suite*). — Promotions et nominations.

ÉCOLES MILITAIRES FÉDÉRALES EN 1864.

Le Conseil fédéral a fixé comme suit l'époque et les places d'armes pour les écoles militaires et les cours de répétition qui seront tenus en 1864.

I. ETAT-MAJOR FÉDÉRAL.

- a) Cours pour des officiers supérieurs, du 7 au 27 février, à *Bâle*.
- b) Reconnaissance (compagnie de guides n° 6, de Neuchâtel), du 15 août au 2 septembre.
- c) Ecole militaire centrale, du 9 mai au 9 juillet, à *Thoune*.

Partie théorique.

Un nombre d'officiers de l'état-major fédéral.

Cours préparatoire des officiers d'état-major de l'infanterie, des bataillons appelés à l'école centrale, et d'un nombre de capitaines de carabiniers, du 9 au 28 mai.

Génie : Compagnie de sapeurs N° 6 du Tessin, du 28 juin au 9 juillet.

» » » 8 de Berne, du 20 au 25 juin.

Artillerie : Un détachement de cadres :
 Officiers, du 9 mai au 9 juillet.
 Sous-officiers, du 30 mai au 9 juillet.
 (Appointés de train, du 13 juin au 9 juillet.)

La troupe de l'école de recrues qui a lieu en même temps, du 20 juin au 9 juillet.

- Cavalerie* : Comp. de guides N° 5 (Grisons), du 26 juin au 9 juillet.
 » dragons N° 4 (St-Gall), » »
 » » N° 12 (Zurich), » »
- Carabiniers* : Comp. N° 26 (Thurgovie), du 24 juin au 9 juillet.
 » » 40 (Argovie), » »
 » » 76 (Vaud), » »
- Infanterie* : 1 bataillon réduit (Soleure), du 24 juin au 9 juillet.
 1 » » (Schaffhouse), » »
 1 » » (Argovie), » »
 1 » » (Thurgovie), » »

Observation. Les bataillons d'école appelés à l'école centrale doivent avoir : 1 commandant, 1 major, 1 aide-major, 1 quartier-maître, 1 officier d'armes, 1 médecin, 1 adjudant sous-officier, 1 fourrier d'état-major et 6 compagnies, chacune composée de 3 officiers, 1 sergent-major ou fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 1 frater sur deux compagnies, de plus 1 sapeur par compagnie, 2 trompettes par compagnie de chasseurs, 1 tambour par compagnie du centre, 40 soldats.

II. GÉNIE.

a) Ecoles de recrues.

Recrues de sapeurs de tous les cantons respectifs, du 18 juillet au 27 août, à *Thoune*.

Recrues de pontonniers de tous les cantons respectifs, du 23 avril au 4 juin, à *Brugg*.

b) Cours de répétition. (*Elite.*)

- Compagnie de sapeurs N° 2 (Zurich), du 28 juin au 9 juillet, à *Bière*.
 » » 4 (Berne), » »
 » » 6 (Tessin) [école centrale], à *Thoune*.
 » pontonniers 2 (Argovie), du 14 au 25 juin, à *Brugg*.

(*Réserve.*)

- Compagnie de sapeurs N° 8 (Berne), [école centrale], à *Thoune*.
 » » 10 (Argovie), du 4 au 9 juillet, à *Bière*.
 » » 12 (Vaud), » »
 » pontonniers 4 (Zurich), du 30 mai au 4 juin, à *Brugg*.
 » » 6 (Argovie), du 19 au 25 juin, à *Brugg*.

III. ARTILLERIE.

a) Cours de balistique, du 9 au 14 mai, à *Aarau*.

b) Cours pour des officiers subalternes de l'état-major de l'artillerie, du 4 au 30 avril, à *Thoune*.

c) Ecole d'instructeurs d'artillerie, du 22 février au 11 mars, à *Thoune*.

d) Cours de pyrotechnie, du 11 au 30 avril, à *Thoune*.

e) Cours spécial pour le service du train, du 15 février au 11 mars, à *Thoune*.

f) Ecole d'aspirants de II^e classe de tous les cantons, du 8 août au 8 octobre, à *Thoune*.

g) Ecoles de recrues :

Recrues des batteries à fusées et de toutes les compagnies de parc, du 13 mars au 23 avril, à *Aarau*.

» du train de parc des cantons de Zurich, Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zoug, Fribourg, Bâle-Campagne, Schaffhouse, St-Gall, Grisons et Argovie, du 20 mars au 23 avril, à *Aarau*.

» des batteries attelées et des compagnies de position des cantons de Fribourg, Vaud et Genève, du 10 juillet au 20 août, à *Bière*.

» des batteries attelées et des compagnies de position des cantons de Zurich, Lucerne, Soleure et Bâle-Campagne, du 8 mai au 18 juin, à *Frauenfeld*.

» des batteries attelées des cantons de Bâle-Ville, Appenzell R. E., St-Gall, Argovie et Thurgovie, du 21 août au 1^{er} octobre, à *Frauenfeld*.

» des batteries de montagne des Grisons, du 24 juillet au 27 août, à *Luziensteig*.

» du train de parc des cantons de Berne, Lucerne, Tessin, Vaud et Valais, du 13 mars au 16 avril, à *Thoune*.

» des batteries attelées et des compagnies de position des cantons de Berne, Tessin et Neuchâtel, du 22 mai au 9 juillet (du 20 juin en coïncidence avec l'école centrale), à *Thoune*.

h) Cours de répétition. (Elite.)

Batterie d'obusiers de 24 liv. N^o 2 (Berne), du 18 au 29 avril, à *Thoune*.

Batterie de canons de 12 liv.	N° 4	(Zurich), du 11 au 22 juillet,	à <i>Frauenfeld.</i>
»	»	» 6 (Berne), du 18 au 29 avril,	à <i>Thoune.</i>
»	»	» 8 (St-Gall), du 11 au 22 juillet,	à <i>Frauenfeld.</i>
»	»	» 9 (Vaud), du 13 au 24 septembre,	à <i>Bière.</i>
»	»	4 10 (Zurich), du 26 juillet au 6 août,	à <i>Frauenfeld.</i>
»	»	» 12 (Lucerne), du 16 au 27 août,	à <i>Thoune.</i>
»	»	» 14 (Soleure), du 16 au 27 août,	à <i>Thoune.</i>
»	»	» 16 (Appenzell R. E.), du 26 juillet	au 6 août, à <i>Frauenfeld.</i>
»	»	» 18 (Argovie), du 8 au 19 août,	à <i>Frauenfeld.</i>
»	»	» 20 (Thurgovie), du 8 au 19 août,	à <i>Frauenfeld.</i>
»	»	6 22 (Vaud), du 13 au 24 septembre,	à <i>Bière.</i>
»	»	4 24 (Neuchâtel), du 22 août au 2	septembre, à <i>Bière.</i>
»	»	» 25 (Genève), du 22 août au 2 sep-	tembre, à <i>Bière.</i>
Batterie de montagne		26 (Grisons), du 16 au 27 août,	à <i>Luziensteig.</i>
» de fusées		28 (Zurich), du 26 avril au 7 mai,	à <i>Zurich.</i>
»	»	30 (Argovie), du 26 avril au 7 mai,	à <i>Zurich.</i>
Compagnie de position		32 (Zurich), du 26 juillet au 6	août, à <i>Luziensteig.</i>
»	»	34 (Vaud), du 27 juin au 8 juillet,	à <i>Bière.</i>
Compagnie de parc		36 (Berne), dn 25 avril au 6 mai,	à <i>Aarau.</i>
»	»	38 (St-Gall), du 21 juin au 2 juillet,	à <i>Frauenfeld.</i>
»	»	40 (Vaud), du 27 juin au 8 juillet,	à <i>Bière.</i>

Train de parc de l'élite des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 27 juin au 8 juillet, à *Bière*.

- » » de l'élite des cantons de Zurich, Uri, Schwytz, Unterwalden, Glaris, Zug, Schaffhouse, Appenzell R. E., St-Gall, Grisons et Thurgovie, du 21 juin au 2 juillet, à *Frauenfeld*.
- » » de l'élite de Berne (allemand et français) en coïncidence avec l'école des aspirants d'artillerie de II^{me} classe, du 26 septembre au 8 octobre, à *Thoune*.
- » » de l'élite des cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie, du 25 avril au 6 mai, à *Aarau*.

Réserve.

Batterie de 8 liv. N^o 42 (Lucerne), du 8 au 13 août, à *Thoune*.

» 6 44 (Berne), du 2 au 7 mai, à *Thoune*.

» » 46 (Berne), » » »

» » 48 (St-Gall), du 4 au 9 juillet, à *Frauenfeld*.

» » 50 (Vaud), du 5 au 10 septembre, à *Bière*.

» » 52 (Neuchâtel), du 8 au 13 août, à *Thoune*.

» » 53 (Genève), du 5 au 10 septembre, à *Bière*.

Batterie de montagne 54 (Grisons), du 22 au 27 août, à *Luziensteig*.

Comp. de position 60 (Zurich), du 1 au 6 août, à *Luziensteig*.

» » 62 (Fribourg), du 20 au 25 juin, à *Bière*.

» » 64 (Bâle-Campagne) 1 au 6 août, à *Luziensteig*.

» » 66 (Argovie), » » »

Compagnie de parc 70 (Zurich), du 4 au 9 juillet, à *Frauenfeld*.

» » 72 (Lucerne), du 9 au 14 mai, à *Aarau*.

» » 74 (Argovie), » » »

Trains de parc de la réserve des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 20 au 25 juin, à *Bière*.

» » » des cantons de Zurich, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Glaris, Schaffhouse, Appenzell R. E., St-Gall, Grisons et Thurgovie, du 4 au 9 juillet, à *Frauenfeld*.

» » » des cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie, du 9 au 14 mai, à *Aarau*.

IV. CAVALERIE.

a) *Ecole de caporaux pour la cavalerie.*

Du 11 au 30 avril, à *Frauenfeld*.

b) *Ecoles de recrues.*

Recrues de dragons de Fribourg et Vaud, et aspirants-officiers de dragons de II^e classe, de langue française, du 14 mars au 23 avril, à *Bière*.

Recrues de guides de tous les cantons respectifs et aspirants-officiers de guides de II^e classe, du 9 mai au 14 juin, à *Bâle*.

Recrues de dragons de Lucerne, Soleure, Schaffhouse, Argovie, et aspirants-officiers de dragons de II^e classe, du 17 mai au 25 juin, à *Aarau*.

» » de Zurich, St-Gall et Thurgovie, du 20 juin au 30 juillet, à *Winterthour*.

» » de Berne, du 11 juillet au 20 août, à *Aarau*.

c) *Cours de remontes.*

Cours de remontes (dragons) de Fribourg et Vaud, du 14 au 23 avril, à *Bière*.

» » (guides) des cantons respectifs, du 9 au 18 juin, à *Bâle*.

» » (dragons) de Lucerne, Soleure, Schaffhouse et Argovie, du 16 au 25 juin, à *Aarau*.

» » » de Zurich, St-Gall et Thurgovie, du 21 au 30 juillet, à *Winterthour*.

» » » de Berne, du 11 au 20 août, à *Aarau*.

d) *Cours de répétition. (Elite.)*

Compagnies de dragons :

N^o 1 (Schaffhouse), du 29 août au 3 septembre, à *Schaffhouse*.

» 2 (Berne), du 26 septembre au 1^{er} octobre, à *Bière*.

» 3 (Zurich), du 25 au 30 juillet, à *Winterthour*.

» 4 (St-Gall), [école centrale], à *Thoune*.

» 5 (Fribourg), du 18 au 23 juillet, à *Fribourg*.

» 6 (Fribourg), du 18 au 23 juillet, à *Fribourg*.

» 7 (Vaud), du 18 au 23 avril, à *Bière*.

» 8 (Soleure), du 26 septembre au 1^{er} octobre, à *Bière*.

- N^o 9 (St-Gall), du 10 au 15 octobre, à *St-Gall*.
» 10 (Berne), du 11 au 15 octobre, à *Thoune*.
» 11 (Berne), » » »
» 12 (Zurich), [école centrale], à *Thoune*.
» 13 (Berne), du 18 au 15 octobre, à *Thoune*.
» 14 (Thurgovie), du 3 au 8 octobre, à *Frauenfeld*.
» 15 (Vaud), du 26 septembre au 1^{er} octobre, à *Bière*.
» 16 (Argovie), du 20 au 25 juin, à *Aarau*.
» 17 (Vaud), du 26 septembre au 1^{er} octobre, à *Bière*.
» 18 (Argovie), du 20 au 25 juin, à *Aarau*.
» 19 (Zurich), du 25 juin au 30 juillet, à *Winterthour*.
» 20 (Lucerne), du 5 au 10 septembre, à *Lucerne*.
» 21 (Berne), du 10 au 15 octobre, à *Thoune*.
» 22 (Berne), » » »

Compagnies de guides :

- N^o 1 (Berne), du 10 au 15 octobre, à *Thoune*.
» 2 (Schwytz), du 23 au 26 août, à *Schwytz*.
» 3 (Bâle-Ville), du 21 au 24 juin, à *Liestal*.
» 4 (Bâle-Campagne), du 21 au 24 juin, à *Liestal*.
» 5 (Grisons), [école centrale], à *Thoune*.
» 6 (Neuchâtel), [pour reconnaissance].
» 7 (Genève), du 13 au 16 septembre, à *Genève*.
» 8 (Tessin), [$\frac{1}{2}$ compagnie], du 21 au 24 septembre, à *Lugano*.

Réserve.

Compagnies de dragons :

- N^o 23 (Zurich), le 30 juillet, à *Winterthour*.
» 27 (Lucerne), le 10 septembre, à *Lucerne*.
» 28 (Fribourg), le 23 juillet, à *Fribourg*.
» 30 (Schaffouse), le 3 septembre, à *Schaffhouse*.
» 31 (St-Gall), le 15 octobre, à *St-Gall*.
» 32 (Argovie), le 25 juin, à *Aarau*.
» 33 (Thurgovie), le 8 octobre, à *Frauenfeld*.
» 34 (Vaud), le 23 avril, à *Bière*.

Demi-compagnies de guides :

- N^o 10 (Schwytz), le 26 août, à *Schwytz*.
» 12 (Bâle-Campagne), le 24 juin, à *Liestal*.
» 14 (Tessin), du 21 au 24 septembre, à *Lugano*.
» 16 (Genève), le 16 septembre, à *Genève*.

Observations. Les compagnies de dragons de la réserve Nos 24, 25 et 26 (Berne), 29 (Soleure), 35 (Vaud), ainsi que les demi-compa-

gnies de guides de la réserve Nos 9 (Berne), 11 (Bâle-Campagne), 13 (Grisons) et 15 (Neuchâtel), doivent, tandis que les compagnies d'élite des cantons respectifs se trouveront en service, être réunies pendant un jour pour passer une inspection et un exercice.

La fixation du jour et du lieu de réunion doit être portée à temps à la connaissance du Département militaire fédéral.

V. CARABINIERS.

[a) *Ecole d'aspirants.*

Cours spécial pour les aspirants-officiers de II^e classe, du 6 au 19 mai, à *Thoune*.

b) *Ecoles de recrues.*

Recrues de Berne (allemands), Uri, Schwytz, Unterwald-le-Haut, Unterwald-le-Bas, Zug et aspirants-officiers de II^e classe, du 31 mars au 4 mai, à *Thoune*.

» Glaris, Appenzell R.-E., St-Gall, Grisons et Tessin, du 1^{er} juin au 5 juillet, à *Payerne*.

» Berne (français), Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 18 juillet au 20 août, à *Luziensteig*.

» Zurich, Lucerne, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie, du 29 août au 1^{er} octobre, à *Liestal*.

c) *Cours de répétition. (Elite.)*

Compagnie N^o 2 (Zurich), du 21 au 30 mai, à *Winterthour*.

» 4 (Berne), du 7 au 16 mai, à *Thoune*.

» 6 (Uri), du 7 au 16 mars, à *Bellinzone*.

» 8 (Vaud), du 7 au 16 mai, à *Thoune*.

» 10 (Vaud), » » »

» 12 (Glaris), du 7 au 16 juillet, à *Luziensteig*.

» 14 (Neuchâtel), du 7 au 16 mai, à *Thoune*.

» 16 (Grisons), du 7 au 16 juillet, à *Luziensteig*.

» 18 (Appenzell R.-E.), du 7 au 16 juillet, à *Luziensteig*.

» 20 (Appenzell R.-E.), » » »

» 22 (Zurich), du 21 au 30 mai, à *Winterthour*.

» 24 (Unterwald-H.), » » »

» 26 (Thurgovie), [école centrale], à *Thoune*.

» 28 (Zug), du 21 au 30 mai, *Winterthour*.

» 30 (Vaud), du 7 au 16 mai, à *Thoune*.

» 32 (Valais), » » »

- Compagnie N^o 34 (Lucerne), du 21 au 30 mai, à *Winterthour*.
 » 36 (Grisons), du 7 au 16 juillet, à *Luziensteig*.
 » 38 (Argovie), du 21 au 30 mai, à *Winterthour*.
 » 40 (Argovie), [école centrale], à *Thoune*.
 » 42 (Schwytz), du 7 au 16 juillet, à *Luziensteig*.
 » 44 (Tessin), du 7 au 16 mars, à *Bellinzone*.
 » 76 (Vaud), [école centrale], à *Thoune*.

(Réserve.)

- Compagnie N^o 46 (Zurich), du 3 au 7 octobre, à *Frauenfeld*.
 » 48 (Berne), du 10 au 14 octobre, à *Thoune*.
 » 50 (Berne), » » »
 » 52 (Glaris), du 22 au 26 août, à *Altdorf*.
 » 54 (Appenzell R.-E), du 3 au 7 octobre, à *Frauenfeld*.
 » 56 (Grisons), » » »
 » 58 (Argovie), » » »
 » 60 (Tessin), du 7 au 16 mars, à *Bellinzone*.
 » 62 (Vaud), du 10 au 14 octobre, à *Thoune*.
 » 64 (Neuchâtel), » » »
 » 66 (Lucerne), du 22 au 26 août, à *Altdorf*.
 » 68 (Unterwalden-le-H.), » » »
 » 70 (Zoug), » » »
 » 74 (Zurich), du 3 au 7 octobre, à *Frauenfeld*.

VI. INFANTERIE.

a) *Ecoles d'instructeurs.*

- | | | | |
|----|--------------------|------------------------------|-----------------|
| A. | Cours d'aspirants, | du 31 janvier au 27 février, | à <i>Bâle</i> . |
| B. | » de tir, | 31 » 20 | » » |
| C. | » de gymnastique, | 31 » 20 | » » |
| D. | » de répétition, | 7 février au 27 | » » |

Tous les instructeurs de carabiniers sont appelés au cours de répétition.

b) *Ecoles de tir.*

- I^{re} école de tir d'infanterie: un officier de chacun des bataillons Nos 1 à 42, du 6 au 25 juin, à *Bâle*.
 II^e » » un sous-officier de chacun des bataillons Nos 1 à 42, du 11 au 24 septembre, à *Bâle*.
 III^e » » un sous-officier de chacun des bataillons Nos 43 à 84, du 2 au 15 octobre, à *Bâle*.

c) *Cours d'officiers débutants et aspirants.*

- I. Ecole d'aspirants-officiers d'infanterie, du 27 mars au 30 avril,
à *St-Gall*.
II. » » » du 7 août au 10 septembre,
à *Soleure*.

d) *Cours d'armuriers.*

du 6 au 25 juin, à *Zofingue*.

e) *Ecole de sapeurs.*

du 12 septembre au 1^{er} octobre, à *Soleure*.

VII. COMMISSARIAT.

- a) Cours d'aspirants, du 28 mars au 30 avril, à *Thoune*.
b) Cours de répétition pour officiers du commissariat, du 18 juillet
au 13 août, à *Thoune*.

VIII. COURS SANITAIRES.

- a) Cours sanitaire pour fraters (allemand), à *Zurich*.
b) » » » »
c) » » » »
d) Cours sanitaire pour infirmiers (allemand), à *Zurich*.
e) » » » médecins et aspirants-commissaires d'am-
bulance (allemand), à *Zurich*.
f) » » » fraters (français), à *Lucerne*.
g) » » » » (italien), à *Lucerne*.
h) » » » infirmiers (français), à *Lucerne*.
i) » » » médecins et aspirants-commissaires d'am-
bulance (français et italien), à *Lucerne*.

Le temps des cours sera fixé plus tard.

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL CONCERNANT L'EXTENSION DU
SYSTÈME DES CANONS RAYÉS.

(Suite.)

III. *Question concernant les pièces rayées de 4 liv. comparées à celles
de 6 liv.*

La question a été soulevée pendant quelque temps, lors de l'in-
troduction des premières batteries rayées, de savoir si l'on n'admet-